

ANNONCES :
 La ligne ou son espace :
 Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
 Etranger 30 cts.
 Réclames : 50 cts. la ligne.
 Minimum pour une annonce : 1 franc
 Les annonces et réclames
 sont reçues exclusivement par
 la Société Publicitas S. A.,
 Lausanne, Ge-
 nève, Montreux, Fribourg,
 etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :
 Un an 6 mois 3 mois
 Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
 Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50
 Etranger : Port en sus
 Rédaction, Administration
ST-MAURICE
 Téléphone 8
 Compte de Chèque postal N° 274

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

Nouveaux faits connus Mercredi à Midi

Aujourd'hui, mercredi, présentation à Lausanne du traité de paix aux Tures. On prévoit un refus et un ajournement de la Conférence proposée par la France, pour éviter une rupture.

Il serait question de la fermeture hermétique de la Ruhr.

D'où vient l'agitation?

Plus nous réfléchissons, plus nous étudions les textes de la Convention des zones, plus nous faisons de comparaisons entre les stipulations de hier et celles d'aujourd'hui, et moins nous comprenons l'agitation qui rde toutes les eaux du Léman.

Comme le dit avec bon sens M. le conseiller national Otto de Dardel dans la *Suisse libérale*, il est bon de faire valoir ses droits, mais il est dangereux d'avoir les yeux plus gros que le ventre.

Une partie de l'opinion publique en est là.

Des exaltés ne parlent rien moins que de donner un coup de canif au traité de Versailles et une leçon à la France. Ils ignorent tout de la question, même la division et les subdivisions des zones, même la valeur des traités de 1815 et de 1816, même le sens et l'étendue de la Convention du 7 août 1921.

Nous croyons que quelques-uns d'entre eux se fichent un peu de tout cela. Ce qu'ils aiment, c'est l'Opposition violente, ce sont les tambours et les clairons battant et sonnant contre l'étranger.

Les uns sont excités par un chauvinisme sans mesure et les autres par cet esprit niveleur qui supprimerait les frontières.

On peut, à ce compte-là, se procurer de la gloire à bon marché, de la gloire à cinq ou dix sous. On grimpe sur un banc ou sur un pliant et on crie : « A bas la Convention ! Vive le respect des traités ! Vive la franchise des zones ! La Suisse aux Suisses ! »

Et puis après ?

Quand on se sera porté en foules aux meetings des chauvins ou aux meetings des socialistes, quand on aura roulé des flots pressés de bulletins de vote négatifs vers les avenues du scrutin du 18 février, il faudra tout de même reprendre la conversation avec la France, engager de nouvelles et épineuses négociations pour aboutir, en fin de compte, à un arrangement qui ne sera guère meilleur que celui de 1921, mais qui pourra être moins bon.

Certes, nous serions enchantés de garder le régime des zones.

S'il suffisait d'un coup de plume ou même d'une votation populaire pour cela, nous donnerions de gaieté de cœur ce coup de plume et nous irions aux urnes avec enthousiasme, mais le problème se pose autrement : c'est que la France ne veut plus à aucun prix de l'ancien régime et qu'elle a incontestablement quelque droit au chapitre.

Nous ne sommes pas un esprit chagrin, mais nous avons horreur de la sentimentalité excessive dans les questions de politique étrangère et d'arrangement économique avec l'étranger.

S'il est un domaine où le cabotinage ne doit pas sévir, c'est bien celui-là.

Et tout esprit sérieux admettra pour-

tant, que MM. Ador et Maunoir ne sont pas allés à Paris pour trahir les intérêts genevois et suisses, et M. Laur, ceux des paysans.

Affirmer qu'ils ont été roulés, c'est souverainement ridicule.

La vérité est que nos négociateurs ont tiré le meilleur parti possible d'une situation excessivement délicate et que s'ils ont donné, c'est pour obtenir plus encore. Nous n'avons pas le droit de douter de leur patriotisme.

Savez-vous de quoi nous avons peur ? Eh bien, ce sont des cris de joie et des sourires avec lesquels les germanophiles les plus notoires de Berne et de Zurich accueillent cette agitation contre les zones dans notre Suisse Romande.

Ah ! ces germanophiles ne se laissent jamais aller, eux, à la sentimentalité, et s'ils sourient aujourd'hui, c'est pour mieux montrer les dents.

Et nous disons à nos concitoyens et à nos amis d'en-deçà de l'Aar : « Lisez tout ce qui se publie, au delà, sur l'occupation de la Ruhr, et vous cesserez de tirer pour eux des marrons du feu.

Ch. Saint-Maurice.

Les Avantages

Au Grand Conseil de Genève, M. Maunoir a énuméré quelques-uns des avantages de la Convention. Les voici :

La France ne voulait pas laisser entrer de pommes de terre, nous avons pu obtenir un contingent de 5000 quintaux ; de même pour les fruits de table, la Suisse a obtenu de pouvoir en entrer en zone 50 quintaux.

Dans ces occasions nous avons défendu les intérêts de l'ensemble des agriculteurs. La France nous offrait 5.700 hectolitres de bière en fûts ; nous pourrions en entrer 20.000 hectolitres. Elle offrait 4.100 quintaux de ciments et carreaux ; nous en avons obtenu 21.500. Pour les papiers divers, on offrait 660 quintaux ; nous en avons obtenu 1.100, et au lieu de 51.000 paires de chaussures, nous en avons obtenu 59.000 paires. C'est une amélioration d'autant plus sensible qu'il y a des fabriques en zone qui se défendaient.

Prenez le sens inverse. La France voulait entrer chez nous 3000 bœufs ; elle a obtenu 1500 bœufs de boucherie et 500 bœufs de travail pour les agriculteurs, ceci est en faveur de l'agriculture qui réclame, elle-même, des bœufs de travail. Précédemment les conventions assuraient 2300 bœufs de boucherie à la France pour l'entrée en Suisse et 550 bœufs de travail. La France réclamait 6200 vaches. Nous avons totalement refusé. Elle n'en entre aucune.

La France demandait à entrer 21.000 veaux ; nous en avons accepté 12.000. Elle voulait entrer 16.000 porcs ; nous en avons accordé 2300. Elle voulait entrer 31.000 hectolitres de vin, puis revenir au 19.000 et nous en avons obtenu 12.000.

Enfin, l'arrangement comporte des stipulations relatives au régime douanier du Léman (art. 11 à 14), des clauses diplomatiques (art. 33 à 35) prévoyant notamment la compétence de la cour permanente de justice internationale comme instance arbitrale, enfin une disposition concernant l'installation d'un service de la douane française à la gare de Cornavin.

ECHOS DE PARTOUT

Les institutrices suisses à Paris. — Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, a profité d'un récent séjour à Paris pour s'intéresser au sort des jeunes Suissesses de langue allemande qui, par suite de certaines incorrections dont quelques étrangères s'étaient rendues coupables au début de la guerre, se voyaient refuser l'entrée des homes. Puisque des familles françaises sollicitent la venue de tant de jeunes filles de la Suisse alémanique, comme institutrices ou gouvernantes, il est juste que celles-ci trouvent, dans la capitale, une maison qui veuille soit les recevoir le dimanche, durant leurs heures libres, soit au besoin les héberger lors de leur passage.

Nous sommes heureux d'apprendre que, grâce au zèle de S. G. Mgr Chaptal, auxiliaire de Son Eminence, chargé spécialement des « étrangers », grâce aussi à la complaisance de religieuses dévouées, ies jeunes Suissesses compatriotes auront désormais à Paris, comme les Luxembourgeoises, une maison d'accueil.

Adresses : Chez les Filles de la Charité, 3, rue Oudinot, et chez les Sœurs de la Croix, 233, rue de Valenciennes.

La Grèce en proie aux épidémies. — Toutes les questions politiques s'effacent maintenant devant l'effroyable épidémie de typhus, choléra et petite vérole qui sévit en Grèce. La situation sanitaire est d'autant plus déplorable qu'il n'y a plus de vaccins disponibles ; les réfugiés meurent à raison d'un millier par jour.

Les surprises du change. — Un paysan entre, à Francfort, dans un magasin de chaussures.

— Combien ces souliers ?

— 8.500 marks.

— Que c'est cher ! Avant la guerre, on aurait eu ça pour une pièce de 20 marks...

— Mais donnez-moi 20 marks or, et les souliers sont à vous.

Le paysan s'empresse de tirer des profondeurs de son gousset une pièce resplendissante et part enchanté.

Quelques instants plus tard, le marchand réussit à échanger les 20 marks or contre un billet de 20 francs suisse que lui remet un client venu de Zurich. Et il porte son billet suisse à la banque... qui lui en donne 22.000 marks. Gain : 13.500 marks.

Le Suisse rentre à Zurich, vend sa pièce allemande au poids de l'or — et touche 25 francs. Gain : 5 francs.

Ainsi, tout le monde est satisfait, y compris les changeurs, dont le bénéfice est difficilement appréciable.

Loi sur les télégraphes et téléphones. —

Le délai référendaire étant écoulé, le Conseil fédéral mettra en vigueur, à partir du 1er mars, certaines dispositions de la loi concernant les communications télégraphiques, et téléphoniques notamment celle qui porte de 50 à 60 centimes la taxe pour les télégrammes et celle sur les zones télégraphiques. Par contre, la régie des téléphones ayant donné de bons résultats en 1921, il n'appliquera pas, pour le moment l'augmentation prévue de dix francs pour les abonnements téléphoniques. Le chapitre concernant la radio-télégraphie est également retenu.

Les autorités vendaient de l'atcool. — Un télégramme de New-York annonce que des agents du gouvernement ont arrêté à Gary, dans l'Etat d'Indiana, le maire, les shérifs et d'autres fonctionnaires, dont des officiers de la police.

Les personnes arrêtées sont accusées d'avoir fait de la contrebande de boissons alcooliques sur une vaste échelle et ont été, au cours de ces derniers mois, les fournisseurs d'un grand nombre de clubs de Chicago. Le nombre total des arrestations est jusqu'à présent de 75.

Où est le train ? — Il est assez rare de voir disparaître en cours de voyage un train tout entier, sans que la gare terminus puisse savoir où il est. Le cas s'est produit vendredi dernier. L'express de Hollande, qui devait arriver à la gare badoise de Bâle à 11 heures du matin n'y est pas encore arrivé ; des retards de 6 à 7 heures sont normaux depuis l'occupation de la Ruhr, mais il n'est jamais arrivé encore qu'un train international ait 48 heures de retard.

A noter que dans le train en question, se trouve une délégation hollandaise qui devait prendre part aux journées hollandaises de Berne et pour laquelle un dîner avait été préparé dans la capitale. Nous croyons savoir, disent les « Basler Nachrichten », que la délégation hollandaise n'est entrée en Suisse ni par la gare badoise ni par la ligne d'Alsace : le train qui l'amenait chez nous aura été retenu par les autorités françaises d'occupation, à moins que les cheminots allemands aient refusé de le conduire jusqu'à la frontière. Les Hollandais auraient sans doute déjà regagné leur pays.

Séquestre des biens d'un Etat étranger. — Le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur le séquestre et les mesures d'exécution forcée sur des biens appartenant à des Etats étrangers. Aux termes du projet, un séquestre ou toute autre mesure destinée à assurer une exécution ne peut en aucun cas être ordonné à l'égard d'un Etat étranger si cet Etat accorde la réciprocité.

Sous la même réserve, des mesures d'exécution forcée sont interdites à l'égard de biens mobiliers appartenant à un Etat étranger, à moins qu'il ne s'agisse de la réalisation de gages mobiliers.

L'arrêté du Conseil fédéral du 12 juillet 1918 sera abrogé dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Un œil de porc à un enfant. — Suivant des nouvelles de New-York, une opération extraordinaire vient d'être expérimentée sur un garçonnet de dix ans, à Lyndhurst, près de New-Jersey.

Alors qu'il était âgé de trois ans, le jeune Alfred Lemonowicz avait perdu un œil. Ces derniers temps, des médecins de Paterson, dans la même province, ont greffé au jeune garçon un œil de porc. Ils sont convaincus que l'opération réussira et que dans quelques jours le patient aura recouvré la vue. L'opération a duré trois quarts d'heure. L'enfant n'a pas pu être endormi, mais l'animal avait été chloroformé.

L'empereur s'est fait greffer du singe. — Les « Yorkshire Evening News », qui ont envoyé un de leurs collaborateurs à Doorn, apprennent que le second mariage de l'empereur est loin d'avoir eu d'heureux résultats. Les deux époux ne vivraient pas en bonne harmonie et habitent des appartements séparés.

Guillaume II est déprimé aussi bien physiquement que moralement. Il a été gravement atteint par la greffe de glandes de singe à laquelle il s'est prêté, quelque temps avant de convoler en justes noces avec la princesse Hermine de Reuss.

Simple réflexion. — Combien de gens ne se brouillent que parce qu'ils ont des amis communs ?

A. Capus

Curiosité. — On vient de pêcher à Sucé, France, une carpe de 26 livres.

Cette carpe mesure 91 centimètres de long et 71 de large ; elle doit être centenaire pour le moins et avoir vu bien des choses dans sa longue vie.

La pauvre bête est si âgée qu'elle n'a plus d'écaillés ! Il paraît en effet que, comme les humains perdent leurs cheveux en vieillissant, les poissons perdent leurs écaillés. Analogie bizarre. Une longue moustache souligne la gueule. Le poisson tout entier est d'une belle couleur rose.

Pensée. — Il n'y a d'art véritable que celui qui se cache... Les trois grandes qualités de l'esprit français, d'abord la clarté, puis encore la clarté, et enfin la clarté... Il faut avoir de l'exactitude à défaut de génie... L'art consiste dans l'arrangement, et même il ne consiste qu'en cela... La seule chose qui compte, c'est le style...

Anatole France.

Protégeons la Famille

On nous écrit :

Dernièrement, une commission extra-parlementaire et composée des représentants des divers groupements économiques du canton, se réunissait sous la présidence de l'honorable Chef du Département des Finances, aux fins d'examiner et discuter un nouveau projet de loi fiscale. Ce projet, modifié au cours des diverses séances de ce conseil économique, sera présenté prochainement au Grand Conseil qui le mettra au point, s'il y a lieu, avant de le soumettre à la sanction populaire.

Une loi d'impôt est toujours chose excessivement délicate. Il s'agit de frapper à bon escient... En matière fiscale, rien n'est moins aisé, parce qu'il faut savoir faire justice de tous les égoïsmes et Dieu sait s'il y en a !

Un point sur lequel je voudrais attirer l'attention des législateurs, est celui du dégrèvement pour charges de familles. Jusqu'ici, il faut bien l'avouer, les familles nombreuses n'ont pas été gâtées par le fisc. La loi qui nous régit actuellement exonère de deux cents francs par enfant en dessous de seize ans le gain annuel du père. Ce dégrèvement me paraît tout à fait insuffisant, encore qu'il ne tient pas compte des vieillards qui sont parfois une lourde charge pour les familles indigentes.

Soit que l'on emploie le procédé de capitalisation du revenu, soit qu'on maintienne le mode d'imposition actuel

pour le calcul de l'impôt, il faudrait arriver à une exonération de 300 francs au moins par enfant ou vieillard assisté, sur le revenu ou salaire paternel. Et l'on serait bien inspiré de porter à dix-huit ans la limite d'âge quant à l'exonération, afin de tenir compte des études ou de l'apprentissage, lesquels ne se terminent guère avant cette époque.

Protéger la famille, véritable cellule sociale, c'est bien le devoir de l'heure présente. Ce n'est pas au moment où cette institution est si vivement attaquée par les apôtres de l'irrégion et les docteurs de la volontaire stérilité qu'il convient de l'abandonner à son propre sort.

Sans doute, nous ne sommes pas encore affligés, en Valais, de cette grève des berceaux qui inquiète avec raison nos excellents amis de l'Ouest et qui faisait dire à l'un de leurs : « Si nous continuons de ce train-là, dans vingt-cinq ans la France n'aura pas quarante millions d'habitants, tandis que l'Allemagne en comptera cent millions. »

Mais, si momentanément nous n'avons pas à craindre cette plaie des berceaux vides, il faut se souvenir qu'il est plus facile de prévenir que de guérir. Après la foi chrétienne réalisée et pratiquée, il n'y a pas de meilleur adjuvant qu'une législation protectrice de la famille, soucieuse de sa prospérité et de ses intérêts immédiats.

Véritablement, on ne tient pas assez compte, chez nous, de la valeur morale de la famille. On ne la respecte pas assez ; on ne l'aide pas comme elle le mérite. Nous avons encore des pas de géant à faire dans ce domaine-là. Je ne voudrais pas avoir l'air d'agiter ici une clochette d'alarme en disant qu'il y a, chez nous, des misères insoupçonnées résultant du manque de protection légale de la famille.

Avec une évidente mauvaise volonté et une impardonnable barbarie, des administrations communales refusent, en ces jours de détresse, à des pères de famille, le travail ou le secours qui sustentent.

A tel point qu'on pourrait croire que tout sentiment humain est obnubilé et qu'avoir de nombreux enfants est une tare.

A mon avis, cette méthode-là prêche admirablement le malthusianisme. Elle aide aussi puissamment au développement et à la diffusion du communisme, parce qu'elle fait des aigris et des révoltés.

Pour l'amour du Ciel et de notre cher Pays, qu'on abandonne ces odieux et antichrétiens procédés qui blessent et qui tuent ce que le Catholicisme a mis tant de siècles à inculquer à notre Patrie : la Foi, la Charité, la Justice. Abstenons-nous d'alarmer l'effrayant fossé des envies et des haines, et souvenons-nous que la famille honorée c'est la nation forte, la société pacifiée et prospère !

V.***

LES ÉVÉNEMENTS

Le Vatican et la Ruhr

LA SITUATION

Une information de Rome au « Corriere della Sera » à propos de la démarche de Mgr Schulte, archevêque de Cologne, tendant à obtenir l'intervention du Vatican dans l'affaire de la Ruhr, dit que les milieux du Vatican font remarquer que le Pape Pie XI a déjà fait tout ce qui était en son pouvoir à l'heure actuelle. On a fait également allusion à la première encyclique de pacification lancée voici un mois. Toute intervention directe à Paris sortirait du programme politique du Saint-Siège.

Le journal relève ensuite que le gouvernement français montre en ce moment des dispositions favorables à Rome. Un geste du quai d'Orsay qui fut très apprécié fut la renonciation par l'ambassadeur français à sa prééminence en faveur du nonce apostolique à Berne. Il rappelle que l'on prête à M. Poincaré, l'intention de permettre le retour des congrégations religieuses et la restitution des biens de l'Eglise saisis, mais non vendus.

En attendant, les autorités franco-belges viennent de serrer un peu plus la corde autour du cou, si l'on peut dire, des territoires occupés. A la grève des administrations et des chemins de fer, elles répondent par l'expulsion en masse des récalcitrants et par le renforcement de l'état de siège. La logique de la situation les y contraint. Elles ont, aux termes de la convention de La Haye, le pouvoir de fait et doivent en conséquence assurer l'existence de la population et maintenir l'ordre. Déjà une série de fonctionnaires avaient été refoulés sur l'Allemagne. D'autres vont les suivre. Il en résultera forcément une désorganisation temporaire des administrations publiques, par suite de la difficulté de remplacer les expulsés ; mais les occupants de la Ruhr espèrent qu'en frappant à la tête, ils exerceront une influence salutaire sur le personnel subalterne et l'amèneront à se soumettre à l'inéluctable loi du plus fort. Quant à l'état de siège renforcé, il a pour but de réprimer, sous la menace des peines les plus sévères, les tentatives de sabotage des voies ferrées et l'agitation des populations urbaines.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une nuit d'angoisses

C'étaient des acteurs...

Un notable commerçant de Redon, de passage à Paris pour ses affaires, retenait une chambre dans un hôtel des environs de Saint-Germain-des-Près, quand le soir, vers 10 heures, alors que fatigué par une journée de courses, il allait se livrer au sommeil, brusquement d'une chambre voisine s'éleva une discussion.

M. Despinasse prêta l'oreille. Voici ce qu'il entendit : — Il doit reposer tranquillement à cette heure, disait une voix éraillée d'homme. Le moment est venu... Il ne se doutera de rien et l'affaire sera bonne...

— Non, pas encore, suppliait une voix féminine. Si tu voulais ne pas le tuer ce soir... mais demain...

— Pourquoi donc attendre, puisqu'il dort, reprenait l'homme.

— Ecoute, s'écria tout à coup sa compagne, j'ai trouvé un moyen...

Le notable commerçant sentit un léger frisson lui parcourir la nuque. Il ne perçut plus que des chuchotements... Enfin, on remua quelques chaises et la conversation reprit à haute voix.

— Pitié pour lui, disait la femme.

— Non, il mourra, répliquait son compagnon, et c'est cette main-là, qui a déjà envoyé « ad patres » Jacques et son défenseur, Patrick et son intendant, qui l'enverra rejoindre les mânes de ses ancêtres...

C'en était trop, le pauvre commerçant affolé se leva, s'habilla à la hâte et, dans le plus grand silence, décampa avec une hâte égale à ses craintes.

Le lendemain, vers midi, il se présentait pour reprendre sa valise.

Sous le vestibule, il croisa le patron de l'établissement, qui s'étonna de voir rentrer son locataire.

— Vous êtes donc sorti de bien bonne heure ? demanda-t-il.

Le voyageur raconta alors son aventure de la nuit, qu'il ne put achever, car l'hôtelier, la face dilatée par un rire inextinguible, se tenait les côtes.

— Ce sont deux artistes du théâtre voisin qui répétaient leurs rôles, s'écria-t-il, dès qu'il put articuler une parole... Tenez, justement les voici !

Puis, avant que M. Despinasse, un peu confus, ait pu lui imposer silence, le patron de l'hôtel avait narré la nuit tragique de son locataire.

Alors l'artiste, Mme W..., s'adressant au négociant, lui dit : — Vous ne refuserez certes pas, Monsieur, de faire plus ample connaissance avec ceux qui

vous ont tant fait peur. Voulez-vous déjeuner avec nous ?

M. Paulin Despinasse accepta. A son tour, il les invita à dîner et le soir, au théâtre, dans un confortable fauteuil, il applaudit à tout rompre ses nouveaux amis, interprètes d'un drame grandguignolesque.

Le martyr des prisonniers espagnols au Maroc

D'après les dépêches de Melilla aux journaux de Madrid, les prisonniers espagnols rachetés samedi, notamment le général Navarro et quelques officiers supérieurs, donnent sur leur captivité des détails émouvants. Ils racontent que les indigènes les traitaient avec une extrême rigueur, les soumettant systématiquement au régime de la faim et de la soif, à tel point que les prisonniers se nourrissaient de débris jetés aux animaux. Tous les prisonniers étaient soumis à de durs travaux.

Le général Navarro était employé à transporter des pierres et d'autres matériaux de construction. Le soir venu, on lui passait au cou un gros anneau de fer qu'une chaîne scellait au mur. Les pieds et les mains étaient maintenus par des chaînes le reliant à un sergent, également enchaîné par le cou.

De nombreux prisonniers sont morts de privations, de maladies et de blessures non soignées. D'autres, par contre, sont morts à la suite de bastonnades, comme le lieutenant Arevalo, ou ont été tués à coups de fusil, comme le colonel Mesetas, le commandant Villar et le capitaine Sarto.

L'affaire Judet

On croit généralement que la date à laquelle sera jugée l'affaire Judet sera bien le 3 février.

C'est en effet le 30 janvier qu'expire le délai de dix jours accordé par ordonnance du président de la Cour d'assises de la Seine. Ce délai expiré, Ernest Judet et Hans Bosshard seront déclarés rebelles à la loi.

Le 3 février, lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de la Chambre des mises en accusation sera faite par le greffier, puis l'avocat général Mancel prendra la parole pour requérir l'application de la loi. La Cour d'assises se prononcera alors sur la contumace et appliquera la peine la plus élevée en la circonstance, la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales

L'Initiative douanière

Rapport de M. Evêquoz

Les Chambres fédérales se sont ouvertes lundi sans enthousiasme. On prévoit une session maussade et fastidieuse. Le Conseil des Etats discute la question du Rhin et le Conseil national de la loi sur les communications postales. Le gros morceau est certainement l'initiative douanière qui a été entamé mardi.

Comme le *Nouvelliste* l'avait laissé entendre, c'est M. EVEQUOZ qui rapporte au nom de la Commission des douanes, en remplacement de M. Mosimann, malade.

Avec sa clarté coutumière, M. Evêquoz expose les raisons économiques, financières, et politiques qui militent contre l'initiative.

Commencant par la disséquer, il montre qu'elle est mal rédigée, qu'elle prête à la confusion et qu'elle manque de franchise. Il semble bien, selon l'avis de M. Schär, qu'elle doit permettre au peuple de se prononcer sur l'orientation de notre politique économique, mais elle laisse ouverte quantité de questions importantes, notamment celles des traités de commerce.

M. Evêquoz examine ensuite le caractère démocratique que les auteurs ont essayé de donner à leur initiative. Il montre qu'elle crée un droit public spécial, en matière de douane, en étant au Conseil fédéral et aux Chambres les compétences qu'ils possèdent dans d'autres domaines. Pourquoi, dit-il, ne pas appliquer ce régime aux allocations de rattachement, par exemple ?

Tout en reconnaissant que l'on a abusé des arrêtés extraordinaires, M. Evêquoz montre que précisément, en matière de

douane, une procédure rapide se justifiait particulièrement durant l'époque troublée que nous avons traversée.

A l'heure actuelle, dit-il, nous ne pouvons plus discuter sur la question de savoir si la Suisse doit être protectionniste ou libre-échangiste ; nous pouvons seulement décider dans quelle mesure nous pouvons être l'un ou l'autre. Nous devons nous en tenir à certaines règles dans la fixation des droits d'entrée. Un tarif doit accorder une certaine protection à la production nationale, permettre au Conseil fédéral de négocier avec l'étranger, ne pas léser les consommateurs, mais constituer cependant une source de revenus pour l'Etat. En toute bonne foi, on peut dire que le tarif 1921 répond à ces conditions.

Avant la guerre, les recettes douanières représentaient le 6 % de la valeur des marchandises importées. Tombé à 2 % durant la guerre, ce coefficient est, à l'heure actuelle, de 7,34 % ; la majoration est insignifiante. Les matières premières, par exemple, n'ont payé que le 0,7 % ; le coût de la vie n'a pas été influencé par les nouveaux droits. Plusieurs commissaires ont reconnu que les craintes qu'ils nourrissaient, au moment de l'élaboration du tarif, ne se sont pas réalisées lors de l'application. L'agriculture n'a pas obtenu une protection excessive ; la viticulture même a été sacrifiée.

En abolissant le tarif de 1921, ce qui serait le résultat de l'acceptation de l'initiative, on mettrait la Suisse dans une situation très difficile. Le Conseil fédéral n'a pas tort de pousser un cri d'alarme. La diminution des recettes douanières se traduirait par une baisse de la production, une augmentation du chômage et des difficultés extrêmes dans nos négociations avec l'étranger. L'adoption de l'initiative créerait un trou de 70 millions dans un budget qui prévoit déjà un déficit de 84 millions. Le Conseil fédéral serait donc obligé de chercher ailleurs les ressources qui lui feraient défaut. Il devrait inéluctablement recourir à l'impôt direct. Or, la Confédération ne peut pas dépeupler les cantons et communes de leurs sources de revenus. En fin de compte, nous nous trouverions dans une situation inextricable. La réalisation des œuvres sociales serait ajournée sine die et que deviendraient les employés de l'Etat si les finances publiques étaient ruinées ?

Toutes ces raisons ont été, au sein de la commission, l'unanimité des députés bourgeois.

Le substantiel et éloquent rapport de M. Evêquoz a été goûté et très apprécié.

M. Sulzer présente ensuite le rapport allemand. Il déclare que l'industrie d'exportation appuiera tout ce qui contribuera à faire baisser le coût de la vie, mais qu'elle ne désire pas amener la ruine des métiers et de l'agriculture. La solidarité nationale exige qu'on s'en tienne à un juste milieu.

M. Huggler, présente un rapport de minorité au nom des socialistes et M. Naine plaide non sans habileté en faveur des droits populaires, disant que l'initiative a pour but de permettre au peuple de se prononcer sur les questions douanières.

Dans la discussion générale prennent la parole MM. Graf, Minger, Grimm, Balmer et Maunoir.

S'exprimant en allemand, après avoir parlé autrefois en italien et en français, M. Dollfus groupe tous les auditeurs qu'avait attirés M. Maunoir.

Il estime que l'initiative ruinerait l'agriculture. Il déplore en termes énonçants, la vie misérable de certains paysans, et de sa voix, habituée aux commandements, il s'écrie : « Halte-là, messieurs ! »

C'est sur cette note martiale que s'achève la séance.

Motion et interpellation

M. de Rabourz dépose une motion invitant le Conseil fédéral à présenter un projet de révision de l'art. 113 de la Constitution en vue de donner au Tribunal fédéral la compétence d'apprécier la constitutionnalité des lois et des arrêtés fédéraux d'une portée générale.

M. Zeli dépose une interpellation au sujet des démêlés entre la commune d'Aïrolo et la société « Motor » au sujet de la fourniture d'énergie électrique aux forts du Gothard.

Einseledin sous la neige

Depuis 1906, on ne vit jamais autant de neige à Einseledin. En certains endroits, elle atteint deux mètres.

Le Feu au parc d'aviation

Un incendie a éclaté au parc d'aviation de la Polécherette à Lausanne.

Le feu a dû prendre dans la partie

centrale du hangar à proximité de l'établi des moteurs à reviser où se trouvaient deux moteurs et des cylindres. La cause de l'incendie est encore inexplicable. Le feu s'est communiqué à la paroi en planches contre laquelle est adossé l'annexe abritant les ateliers de réparation, les magasins et les réduits et qui n'a pas souffert ; de là, il s'est communiqué aux fermes qui soutenaient la charpente. Celle-ci une fois consumée s'est affaissée entraînant avec elle la toiture en éternite. Des huit appareils qui s'y trouvaient, un seul est intact. Trois sont complètement abîmés ; les quatre autres plus ou moins. Les hangars et les appareils étaient assurés. Il est probable que le hangar partiellement détruit sera reconstruit à l'autre extrémité de la place à côté du hangar neuf.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

L'Ecole Aéro continuera normalement son activité.

Accident d'automobile

Cinq jeunes gens venant de Payerne en automobile étaient arrivés vers la Tine, près de Morges, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement du chauffeur, l'automobile culbuta. Un des occupants, nommé Gilliéron, habitant Morges, a été transféré à l'infirmerie, puis à l'hôpital cantonal, avec des blessures très graves. Une jambe cassée en deux endroits ; un autre a eu le visage blessé par des éclats de verre.

60 chèvres ensevelies

Dans la vallée de Morobbia, Tessin, une avalanche a enseveli 60 chèvres appartenant, hélas ! à plusieurs familles dont la situation est loin d'être brillante.

LES ACCIDENTS

On mande de Frauenfeld :

Une luge occupée par trois garçons est venue se heurter violemment contre un attelage. L'un des garçons, le fils des époux Hofer, grièvement blessé, a été conduit à l'infirmerie, où il a succombé.

Un bien triste accident, dont a été victime M. Hermann Saan, contrôleur aux tramways, est arrivé à Neuchâtel. Au moment où il se courbait pour accoupler deux voitures, il fut pris entre les tampons. La victime, très estimée, a échappé à la mort, mais a des déchirures dans le bassin, occasionnant des épanchements sanguins. En outre, il a une très mauvaise fracture de l'épaule droite.

Affreux accidents

Samedi, à Tramelan, pendant que Mme Armand Vuilleumier-Baumann vaquait à ses travaux de ménage, son plus jeune enfant, un charmant garçonnet à peine âgé de 1½ année, jouait à la « cachette » derrière le fourneau avec ses sœurs. Tout à coup Mme Vuilleumier entendit un bruit insolite et se précipita dans la chambre. Quelle ne fut pas sa douleur en voyant son cadet gisant sur le sol, la tête écrasée par le fourneau qui avait fait bascule et était tombé de tout son poids sur le pauvre petit. Le médecin, appelé en toute hâte, n'arriva que pour constater le décès.

La Région

La restauration du château d'Aigle

Jeudi s'est définitivement constituée à Aigle, surtout grâce aux efforts de M. Borloz, député, l'Association pour la restauration du château, dont chacun connaît l'imposante silhouette.

L'origine de ce vénérable témoin du passé est inconnue. Il fut la propriété des seigneurs de l'endroit et non pas des ducs de Savoie, ce qui complique les recherches. Dans ses parties essentielles il subsiste tel qu'il existait avant la conquête qu'en firent les Suisses lors des guerres de Bourgogne. Il fut alors brûlé en partie ; les Bernois le reconstruisirent ou le restaurèrent en 1482. L'intérieur, qui a subi de nombreuses transformations, présente un moindre intérêt. Une colonne porte la date de 1584, la plus ancienne trouvée dans le château. A droite se trouve l'ancien grenier des dîmes (1644), à l'étage on

peut visiter la salle à manger des anciens gouverneurs avec les boiseries en chêne, la salle des baillis, avec peintures sur les murs les armoiries des gouverneurs. A droite de la cour principale, se trouve la cour de l'arsenal et, au fond, celle qui donne accès à la salle de la question.

Depuis la conquête, l'histoire du château se confond avec celle des baillis. En 1798 on effaça l'effigie de l'ours et l'on écrivit au-dessous : *Dans ce pays de liberté, on ne veut que des ours enchaînés.* Lors de l'insurrection des Borla-Papey, on brûla sur la place des Châriers une charretée de livres et de parchemins, au grand dam de l'histoire.

Restauré, le château, tout en restant affecté à des usages officiels, abritera peut-être un musée local.

Poignée de petits faits

— On mande de Cherboug, que l'aviateur Maneyrol, qui avait pris son vol à 13 heures 13 minutes 34 secondes, sur un aéroplane sans moteur, a atterri à 21 heures 15 minutes, ayant accompli un vol d'une durée de 8 heures 2 minutes 34 secondes, battant ainsi tous les records du monde.

— Contrairement à ce qui a été précédemment annoncé, la police de Fribourg a autorisé les fêtes du Carnaval, les 11, 12 et 13 février, mais ces trois jours-là seulement.

— A Thoune, un homme de 56 ans a été deux coups de revolver sur une personne qu'il avait fait le projet d'épouser et qui allait épouser un autre homme, puis il s'est logé une balle dans la tête. La femme a été grièvement blessée à la tête.

— Un cas de fièvre aphteuse s'est déclaré dans une ferme isolée de la commune de Belfaux. Toutes les mesures sanitaires sont prises.

— La nuit de vendredi à samedi, la maison de M. Chappuis, marchand de bétail, à Estavayer-le-Gibloux, a été complètement détruite par un incendie.

— Un procès de divorce est actuellement plaidé à Londres. M. Sanderson, caissier, a perdu l'affection de sa femme pour cinq raisons, dont voici les deux principales. Il fumait dans la salle à manger sans demander l'autorisation à sa belle-mère ; il s'est mis à deux reprises à table sans faux-col. Il se trouve, en Angleterre, des juges qui assistent patiemment à des débats aussi burlesques. A la première séance — car il y en aura plusieurs le caissier s'est efforcé de prouver que l'été 1921 était très chaud et qu'il avait le droit d'ôter son faux-col, puisque sa femme et sa belle-mère portaient des blouses échantonnées.

— A Paris, on a arrêté l'ancien directeur général de la Société des Affrèteurs réunis, M. Jean Stern, pour des prévarications s'élevant à une somme de cinq millions de francs. M. Stern était membre du conseil supérieur de la marine marchande, conseiller du commerce extérieur et administrateur de nombreuses sociétés.

— Le cirque Hagenbeck, qui se trouve actuellement à Groede (Hollande), possède un éléphant, dont la docilité émerveille chaque soir les spectateurs. Or, un jeune homme eut l'idée de lui donner une cigarette allumée. L'éléphant attrapa les quidam à la gorge avec sa trompe et, tout en le serrant vigoureusement, alla le déposer aux pieds de son corac. Il a fallu pratiquer la respiration artificielle pour rappeler l'imprudent farceur à la vie.

NOUVELLES LOCALES

Deux nouveaux capucins aux missions

Le R. P. Florian, vicaire à Nâfels a obtenu de ses supérieurs l'autorisation de rejoindre la mission des Seychelles et le R. P. Ausgar, à Nâfels également, partira pour Mayhenge, poste de mission ouest-africain qui n'est pas inconnu des lecteurs qui suivent les récits du P. Philémon.

Une victoire valaisanne

A Grindlenwald ont eu lieu, samedi et dimanche, les courses de fond suisses de ski. On y comptait 150 participants venus de tous les cantons et même de l'étranger. Le concours des patrouilles militaires comprenait deux catégories : l'infanterie de montagne et l'infanterie de campagne. La course de la patrouille d'infanterie de montagne s'étendait sur 20 km. avec une différence d'altitude de 500 m. Vingt-sept patrouilles y prirent part. La coupe fut gagnée en

1 h. 46 m. 8 s., par la comp. III/89, composée du caporal Julien Ant. et des fusiliers Julien Simon, Auferblatten Alfred, Perron Gottfried, tous de Zermatt. L'équipe de Saas-Fée sortit troisième et celle de Conches sixième. Au retour, un vin d'honneur leur a été servi au buffet de la gare de Brigue. Le champion suisse pour 1923 est M. Alex. Girardbille, de La Chaux-de-Fonds. Le plus beau saut (49 m.) a été effectué par le Dr Bader.

Les Gendarmes et la diminution des salaires

Nous lisons dans le *Walliser Volksfreund* : Le spectre de la diminution vient d'apparaître aux employés de l'Etat, qui ont été avisés d'une réduction lors du prochain versement. Les employés supérieurs n'en auront pas gros souci, car si l'on tient compte de la journée de huit heures, ils sont relativement bien payés. Mais on dit que cette réduction de 5 % s'appliquera également à la solde des gendarmes. Et alors il est permis de se demander si le gendarme peut être assimilé à un employé ordinaire.

Je laisse le soin de répondre aux députés qui vont se réunir le 12 février. Je dois toutefois déclarer que le gendarme ne jouit pas du bienfait de la journée de huit heures et que ses services, auxquels sont toujours liés de petites dépenses inévitables, sont à la disposition de l'Etat 24 heures consécutivement. On ne peut donc, à mon avis, porter atteinte à son salaire. Il vaudrait mieux éliminer du corps certains membres ayant plus de 30 ans de service et qui jouissent d'une situation financière honorable. Puissent nos députés se montrer unanimement favorables au maintien de la solde de la gendarmerie.

Nos étudiants universitaires

Selon une statistique dressée par M. le prof. de Chastonay, les étudiants valaisans fréquentant les universités sont au nombre de 71, qui se répartissent dans les localités suivantes : Lausanne, 18 ; Berne, 15 ; Fribourg, 14 ; Zurich, 14 ; Genève, 12 ; Neuchâtel, 3 ; Bâle, 1.

Inauguration

On apprend que si les travaux de l'usine de la Barberine sont assez avancés, l'ouverture de la ligne Sion-Lausanne à traction électrique pourrait avoir lieu l'automne prochain. Les travaux préparatoires pour l'électrification de cette ligne sont poussés très activement par la direction du premier arrondissement des C. F. F. à Lausanne.

Le cours de ski du Régiment 6

(Corresp. part. du Nouvelliste).

Depuis lundi, la baraque alpine de la Brigade de montagne 3, à Bretaye abrite les nombreux participants du cours de ski du Régiment valaisan (bataillons 11, 12, et 88), ainsi que les hommes des « armes spéciales » de la Brigade. Comme l'an dernier, le cours est commandé par le lieutenant-colonel Dénézé, de Sion, ancien commandant du bataillon 88.

Le cours a débuté, lundi, sous de très heureux auspices. Il n'est pas inutile d'ajouter que pour la première fois, la méthode du major Zaru, auteur du manuel « der Skifahrer », qui paraîtra sous peu en français, sous le titre « L'Art du ski », est mis en pratique pour le plus grand bien des débutants et de ceux qui jusqu'ici, ont pratiqué ce sport du ski sans méthode et sans les explications et décompositions nécessaires de tous les mouvements, qui semblent si simples mais si difficiles à exécuter au début.

Le cours sera clôturé dimanche par la journée des concours qui s'annoncent particulièrement brillants.

En effet, une forte participation est prévue et une âpre lutte est certaine entre les unités du régiment pour l'attribution du magnifique challenge offert par la société valaisanne des officiers et celui donné par la société valaisanne des sous-officiers.

Ajoutons que le cours est subventionné par le Département militaire du can-

ton du Valais qui en a beaucoup facilité l'organisation.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats du Régiment 6 et armes spéciales de la Brigade III se feront un devoir de participer aux concours individuels et de patrouille qui auront lieu le dimanche 4 février.

Les participants seront nourris et logés à la baraque militaire. Il sera distribué de nombreux prix.

Une messe sera célébrée à Bretaye dimanche matin à 8 heures.

Les Résultats

Voici les résultats des concours de patrouilles :

Elite. — 1. Compagnie sapeurs de forteresse 3, en 1 h. 10 min. 26 sec. (sergent-major Bornand, apptés Guillaume et Solioz, sap. Guillaume et Savioz) ; 2. Garde des Forts, en 1 h. 13 min. 52 sec. (capitaine Mamin, sgt-major Praz, cpl. Pochon, soldats Michel et Ducret) ; 3. Garde des Forts B, en 1 h. 18 min. 4 sec. (sgt Zweickart, appté Oberson, soldats Longchamp, Chervé et Kaestli) ; 4. Compagnie artillerie de forteresse 14 A, en 1 h. 29 min. 25 sec. (lieut. Sean) ; 5. Compagnie carabiniers II-6, en 1 h. 29 min. 33 sec. (lieut. Brun) ; 6. Compagnie artillerie forteresse 12 ; 7. Groupe de mitrailleurs 3 ; 8. Compagnie de pionniers forteresse ; 9. Compagnie carabiniers II-6 ; 10. Compagnie d'artillerie forteresse 16 ; 11. Compagnie carabiniers II-6.

Landwehr. — 1. Garde des forts, en 1 h. 14 min. (adj. sous-off. von Allmen ; sgt Praz ; appté von Burg, apptés Richard et Rapin) ; 2. Bataillon infanterie 167, en 1 h. 32 min. 2 sec. (lieut. Rosset).

Voici le palmarès de dimanche : Obstacles (28 participants). — 1. Soldat Michel, 43 s. 3/5 ; 2. pionnier Jaccard ; 3. appté Guillaume ; 4. cp. Pochon ; 5. sgt-major Bornand ; 6 et 7 ex-aequo, capitaine Magnenat et adj. sous-off. von Allmen ; 8. soldat Ducret ; 9. cpl. Coulot ; 10. can. Guinand ; 11 et 12 ex-aequo, appté Carrera, sap. Guillaume ; 13 et 14 ex-aequo, capitaine Tauxe et appté Solioz.

Vitesse (24 participants). — Elite : 1. Can. Guinand, 3 m. 15 s. ; 2. soldat Michel, 3 m. 16 s. ; 3. cpl. Pochon 3 m. 18 s. ; 4. can. Zufferey ; 5. appté Solioz ; 6. sold. Ducret ; 7. sgt Zweickart ; 8. sgt-maj. Praz Pierre ; 9. sold. Kaestli ; 10. can. Zufferey Ignace ; 11. mitr. Moreillon ; 12. sap. Savioz.

Landwehr : 1. appté Guillaume ; 2. sgt-major Bornand ; 3. sgt-major Praz Jean ; 4. appté Rapin.

Saut (15 participants). — 1. ex-aequo, pion. Jaccard et can. Guinand ; 2. sgt-maj. Bornand ; 3. sold. Michel ; 4. sap. Savioz ; 5. ex-aequo, cpl Coulot et sold. Ducret ; 6. ex-aequo, fourriers Cotting et de Haller ; 7. cpl Pochon.

Style (16 participants). — 1. Soldat Michel ; 2. sgt-major Bornand ; 3. can. Guinand ; 4. sgt-major Praz Jean ; 5. appté Carrera ; 6. appté Solioz ; 7. appté Tschau, 8. cpl Coulot ; 9. cpl Pochon ; 10. pion. Jaccard.

Le colonel Grosselin, les majors Klung et Hausammann, le premier-lieutenant Parodi, le sergent-major Bornand et l'appointé Moret reçurent une médaille pour leur dévouement à la cause du ski.

Le nouveau général de la Congrégation des Frères de Marie

Comme nous l'apprend l'« Apôtre de Marie », organe de cette association, le chapitre général réuni à Reves, en Belgique, a élu, au premier tour, général de la Congrégation des Frères de Marie, le Dr Aug. Jos. Sorret. Né à Bougnon en 1866, le titulaire couronna ses études en France et à Rome par le doctorat en théologie. Placé en 1911 à la tête de la province Suisse-Alsace, il choisit son siège à Martigny, qu'il quitta après dix ans pour raisons de santé.

Il succède au général Hiss.

Nos fruits enregistrent un nouveau succès

Autour des fêtes de Nouvel-an une exposition de fruits avait été ouverte au Casino de Berne. Parmi les exposants, on remarquait la maison Maurice Gay, à Sion. Dans le compte-rendu de l'organe professionnel : le *Journal des Jardiniers*, nous lisons : « A la première place nous trouvons les fruits du Valais : les Calville d'hiver blanches, les Canada, les Reinettes, les Frances-roseaux, suffisent à maintenir haut la réputation du Valais ».

Voilà un jugement qui encouragera puissamment la production de ces reines du jardin fruitier. Comme on le sait, une place particulière sera réservée à la culture fruitière dans le programme de l'Ecole d'Agriculture de Châteaufort.

Sion. — Soirée de la Caisse populaire d'Assurance-Maladie.

Cette fête a eu lieu, comme annoncée, samedi soir, à la grande salle du Casino. Le programme, très bien conçu, s'est déroulé à la satisfaction générale, devant une nombreuse assistance. Tous les numéros ont été très bien rendus et ont été copieusement applaudis. A 22 heures et demie, le programme musical étant épuisé, la salle fut prestement aménagée, et aussitôt le bal, conduit aux sons de l'entraînante « Mawba », dont la réputation n'est plus à faire, a commencé. Le plus joyeux entrain et la plus franche cordialité n'ont cessé de régner ; ajoutons qu'un buffet très bien pourvu en pâtisseries, sandwiches, etc. sans oublier les meilleurs crus de nos coteaux, contribuèrent largement à exciter l'entrain et la gaieté. Un chaleureux merci aux organisateurs, car de telles soirées entretiennent la sympathie et la mutualité, dans les bons et les mauvais jours, et c'est le but principal que doit viser leur organisation. C'est une occasion pour les membres d'apprendre à mieux se connaître et à se serrer les coudes. Espérons que de nouvelles recrues viendront grossir les rangs de cette intéressante Société qui compte, après trois ans à peine d'existence, la belle phalange de près de 500 membres. Qu'on se le dise.

Nous ne pouvons terminer ce petit compte rendu sans remercier particulièrement l'ami Strupler, le dévoué président, qui, toujours sur la brèche, se dépense sans compter pour le développement et le plus grand bien de la Société. Puissions-nous le garder longtemps encore à la tête de notre comité, ce qui sera un sûr garant de la bonne marche et de la prospérité de la Caisse.

Monthey. — Grand concert de l'« Harmonie ».

Le travail de préparation intense et continu qu'exige la participation au concours de Zoug, n'empêche pas l'Harmonie de préparer des concerts à la population.

Celui qu'elle donnera dimanche prochain 4 février en soirée, à la grande salle de la gare, — le troisième depuis le mois de décembre — ne le cédera en rien à ses devanciers.

Il sera rehaussé par le précieux concours de M. Berkman, première basse du grand théâtre de Genève qui détaillera des œuvres de choix, les mêmes qui lui ont valu tant de succès sur la magnifique scène genevoise.

Le programme détaillé de cette belle manifestation paraîtra sur le prochain numéro.

Foires.

Les foires de février pour notre canton étant indiquées d'une manière erronée par quelques agendas ou calendriers, voici celles du mois de février : Martigny-Bourg, lundi 5 février. Monthey, mercredi 7 février. Sierre, lundi, 12 février. Sion, samedi 24 février.

Naters.

Un incendie causé par une imprudence a détruit les combles de l'hôtel des Alpes, à Naters. Les meubles de plusieurs appartements ont dû être évacués, ainsi que les marchandises de la Société coopérative de consommation Concordia. Les dégâts matériels sont considérables. Grâce au temps calme, un désastre a été évité ; un grand nombre de constructions en bois se trouvant à proximité ont pu être préservées.

Isérables.

Tous les Don Quichottes du *Conté-dère* sont mobilisés, armés de pied en cap et s'en vont en guerre contre un pédagogue de village, coupable, disent-ils, de « pression électorale ». Messieurs, un conseil : n'allez pas vous casser le nez contre des moulins à vent ; fustigez plutôt les « exploits assurément pas nobles du tout », commis par les assassins coupables de « suppression électorale » sur la personne de Jean M. Crettenand. Alors je croirai à la pureté « virginale » de vos intentions. En attendant, votre morale, qui sent le pharisaïsme à cent lieues à la ronde, ne trompera que ceux qui portent les ceillènes.

Autre nouvelle à sensation : un député de la gauche va déverser des flots d'éloquence à l'adresse du soussigné, lors de la prochaine session du Grand Conseil. Peine perdue, M. le Cicéron moderne ; les plus beaux discours ne m'émouvent guère quand ils sont inspirés par l'hypocrisie et la mauvaise foi.

A titre gracieux, je vous avise que j'ai chargé quelqu'un de vous mettre les points sur les i, si besoin est.

Emile GILLIOZ, inst.

Pèlerinage de la France à Rome.

Le comité des pèlerinages de la France à Rome, sous la présidence de LL. EE. les cardinaux Audrieu et Maurin, archevêques de Bordeaux et Lyon, et sous le haut patronage de Mgr Cergetti, nonce apostolique, à Paris, annonce qu'il organise un train spécial pour Rome, avec arrêts à Turin, Gênes, Assise et Florence. Un groupe sera également organisé pour les pèlerins désirant compléter ce voyage par la visite de Venise, Padoue, Milan, ainsi qu'un groupe direct. Ce pèlerinage aura lieu du 3 au 16 mai prochain. Le 10 mai, les pèlerins auront le bonheur d'assister aux béatifications de la Vénérable Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, du Vénérable Michel Caricots et du Vénérable Robert Bellarmin.

Le pèlerinage de la France à Rome a bien voulu réserver pour la Suisse romande, comme l'année dernière, quelques wagons spéciaux, qui rejoindront le grand pèlerinage français, à Modane ou à Turin. Les prix et renseignements complémentaires pour ce pèlerinage seront publiés ultérieurement.

S'adresser à M. Alexandre Maupetit, secrétaire général des pèlerinages de la France à Rome, 36, boulevard Haussmann, Paris, ou à M. H. Rossier-Carrard, représentant pour la Suisse, à Estavayer-le-Lac.

Vollèges.

La Société de Jeunesse de Vollèges n'est pas demeurée inactive cet hiver. Aussi, donnera-t-elle, dimanche prochain 4 février et le dimanche suivant, une représentation au programme de laquelle figure le beau drame historique « Garcia Moreno », pièce de haute portée morale et de belle valeur littéraire. Les entr'actes seront agrémentés de chants, monologues, saynètes qui déchaîneront le fou rire, ainsi que la comédie « Une nuit orageuse ».

Les décors sortis du pinceau déjà si réputé de M. Angelo Benvenuti, sont admirables de fraîcheur et de naturel et transportent vraiment le spectateur sur les lieux où se déroule l'action.

La représentation aura lieu au tout récent local de réunion de la Société, appelé ici « le Casino » ou le « Vatican » et dont l'inauguration se fera aux premiers beaux jours.

Nous comptons que nos nombreux amis auront à cœur de venir applaudir notre courageuse et sympathique jeunesse. (Voir aux annonces).

Bovernier.

Dimanche, le 4 février, l'Echo du *Catogne* donnera sa représentation annuelle à la grande salle de Gymnastique. Son programme comporte « La meulière Part », drame en un acte par Julien Richer, d'une haute portée morale et

religieuse ; puis, 2 comédies : l'« Interprète », et « Un crime à la place Pignalli » ; ceux-ci dérideront, nous ne doutons pas, les fronts des esprits même les plus moroses.

Pendant les entr'actes, la fanfare produira les meilleurs morceaux de son répertoire.

L'exportation du lait et du fromage

Le Conseil fédéral vient d'autoriser le Département de l'économie publique, division de l'agriculture, en délivrant les permis d'exportation pour le lait frais par envois dépassant le poids de 10 kg, net et pour le fromage par envois dépassant le poids de 5 kg, net, à percevoir des taxes de sortie sur ces articles, taxes qui ne pourront dépasser par kilo net 3 centimes pour le lait frais et 20 centimes pour le fromage.

Dernier Courrier

L'Incendie de la Gare de Milan

PARIS, 31. — (Havas). — Le *Journal* publie la dépêche suivante de Milan :

« Un peu avant minuit, à la suite d'un court-circuit, la gare centrale de Milan a pris feu et en peu de temps, a été en flammes. La coupole et la façade se seraient déjà écroulées. »

MILAN, 31. — A 6 heures du matin, l'incendie pouvait être considéré comme complètement maîtrisé, du moins circonscrit en grande partie au bâtiment central de la gare. Le vieux bâtiment central de la gare est, en tout cas, complètement détruit. Ce n'est désormais qu'un amas de ruines. L'artistique coupole est aussi détruite.

L'incendie a commencé mardi soir à 23 heures. Le feu a pris dans un local situé au-dessus du bureau des billets, où était déposée une grande quantité de vieux billets et où un fourneau à charbon avait été allumé.

Les coffres-forts de la gare, contenant pour 10 millions de lires ont pu être sauvés. Le gros incendie a été affronté immédiatement, non seulement par les pompiers, mais aussi par des équipes de fascistes dont l'œuvre fut très précieuse. La circulation des tramways à proximité de la gare a été immédiatement suspendue et les câbles électriques coupés. La centrale des télégraphes a été immédiatement isolée.

Le départ et l'arrivée des trains se feront presque normalement pendant la journée de mercredi, car le service sera concentré dans les gares auxiliaires et dans les environs de la gare détruite. La distribution des billets se fera par les agences de voyage de la ville. Les dégâts sont considérables. Il n'y a pas eu de victimes.

Une entente cordiale : Des amandes et du miel dans du chocolat au lait (Foblerone). 70 cts.

Dimanche 4 Février dès 14 heures
GRAND LOTO
organisé par la Société de tir « PATRIA »
au Café de l'Hôtel de ville, Martigny
— Beaux lots garantis —

ON DEMANDE jeune fille
honnête et travailleuse connaissant un peu le service d'un ménage soigné. Entrée de suite.
Adresser les offres au bureau du journal sous 571

A VENDRE veau femelle
S'adr. à Jos. Amacker, St MAURICE.

ORCHESTRIONS
à vendre, absolument neufs, au-dessous de leur valeur :
1 électrique 5200
à vendre 4000.—
1 contre-poids, 1650,
à vendre 1300.—
3 contre-poids, 1000,
à vendre 800.—
1 contre-poids, 900,
à vendre 700.—
Facilités de paiement
E. Brocvielle,
Place du Pont 1, Lausanne.
Téléphone : 27.24
Comptoir colonial.

A vendre 
une belle vachette
bonne ascendance. S'adr. à Jules Veuthey, Evionnaz.
Les paroles s'envolent, mais les annonces restent.

Vente aux enchères

L'avocat Maurice Gross, à Martigny-Ville, agissant pour les hoirs de Louis Pict, exposera en vente aux enchères au Café de l'Hôtel des Trois Couronnes, à Martigny-Bourg, dimanche 4 février à 14 heures, les immeubles suivants :
 Sur Martigny-Bourg :
 Crange et place, part de maison avec places, sur la grand'rue. Les Meillerettes, champ, 571 mètres.
 Sur Martigny-Ville :
 Longes Rayaz, cad. art. 27, no 3, pré, 1415 m2.
 Longes Rayaz, art. 26 no 4, pré, 2270 mètres.
M. Gross, avocat

Banque Tissières fils & Cie, Martigny

Nous sommes acheteurs jusqu'à nouvel avis, au **100 0/0** plus intérêts courus, d'Obligations Valais 1918, 5 0/0 ainsi que d'obligations d'autres cantons et de certaines communes également au **5 0/0**

Le Docteur Vogelsang à Montreux

Médecin spécialiste pour les **Maladies des organes digestifs** (estomac, intestins, foie) donne ses consultations tous les jours, jeudi et dimanche exceptés, de 2-4 h. et sur rendez-vous.
Avenue du Kursaal, 20

L'Aliment de qualité

pour volailles précieux pour la ponte est en vente dans tous les dépôts de Lactas en sacs de 10, 25, 50, 100 kg. 6.80 12.60 23.75 46 fr.
CHANTECLAIR
 A défaut aussi franco du Parc avicole Gland. (sac en sus, repris)

Demandez partout les POTAGERS - SARINA -

Ce sont les meilleurs : Installations de grandes cuisines pour Pensions, Hôtels, etc. avec et sans service d'eau chaude. Devis gratuit.

Etablissements Sarina S. A. FRIBOURG

ENGRAIS Société des Produits Azotés MARTIGNY (Valais)
 Usine suisse dont les produits sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole.
 Demandez à vos fournisseurs, commerçants ou syndicats agricoles
Nos engrais composés à base d'urée, d'acide phosphorique soluble dans l'eau, de potasse sous forme de chlorure ou de sulfate au choix.
Phosphazote Engrais supérieur à base d'urée azote et d'acide phosphorique soluble dans l'eau, combinés
Engrais complets azote urée, acide phosphorique soluble dans l'eau, potasse et matières humiques (Fumier concentré).
Superphosphates, Cianamide en poudre, en grains, huilée, sels de potasse, acide sulfurique, chaux pulvérisée et en grains.
 Tous produits fabriqués à Martigny
 Agriculteurs et viticulteurs, servez-vous auprès des associations, syndicats ou commerçants qui s'approvisionnent dans les fabriques du pays. C'est logique, pas plus cher et vous serez sûrement et bien servis.
 Représentant Général pour le Valais et le District d'Aigle : MM. Torrione frères & Cie, Martigny-Bourg.

Molletières des Alpes

ancien chasseur Alpin Français, je recommande cet Article même qualité qu'avant guerre, bleu marine qualité extra. longueur 3 m 50 la paire 10 fr. franco 4 mètres 11 " payable d'avance en faisant la commande, sur compte de chèques Il c 421 sans frais. **Bazar Parisien, St-Gingolph (Valais).**

Eleveurs! Eleveurs!

Voulez-vous économiser et surtout améliorer considérablement vos fourrages hachés? — Additionnez-les de **RISINA** ce qui vous donnera les plus beaux résultats. — Vous trouverez cette farine dans les bons magasins du Valais ou alors adressez-vous directement à la Rizerie du Simplon à Martigny. Prix frs. 15. les 70 kgs. avec toile, gare Martigny.

La Publicité mène au succès

ON DEMANDE

une bonne femme

pour la direction d'un ménage, âgée de 30 à 40 ans, pouvant, s'occuper éventuellement de travaux de campagne. S'adr. au NOUVELLISTE qui indiquera sous R. B.



Boucherie Albert Gaudet

Plainpalais = Genève

J'expédie franco de depuis 2 kg. contre remboursement

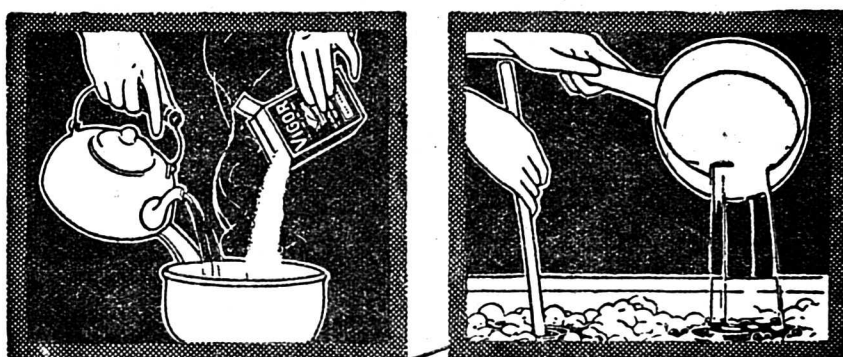
| | | |
|--------------------|------|-------|
| Bouilli, 1re qual. | 2.00 | le kg |
| Rôti de bœuf | 3.00 | le kg |
| Graisse bœuf | 1.50 | le kg |
| Cuisse à saler | 2.00 | le kg |
| Poitrine de mouton | 2.30 | le kg |

À vendre une belle vachette. S'adr. à Aut. Puippe, St-Maurice

Lavez de cette manière

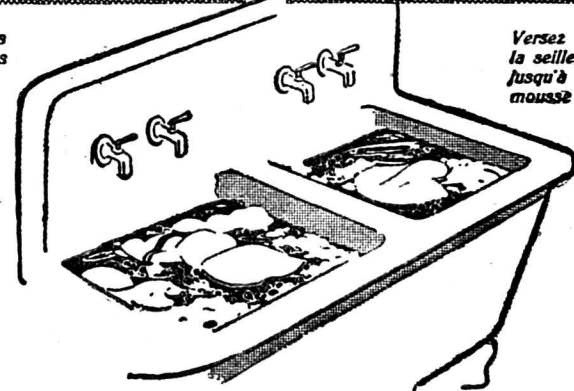
et vous vous épargnez de fatigantes heures de frottage.

„N'usez pas votre santé“



Dissolvez 250 grammes de Vigor dans 4-5 litres d'eau bouillante.

Versez la solution dans la selle, en brassant bien jusqu'à obtention d'une mousse durable.



Laissez-y reposer le linge; rincez-le ensuite sans le frotter fortement.

Vous pouvez laisser tremper votre linge dans le Vigor pendant une heure, deux heures, ou pendant toute la nuit, comme vous voudrez. Vigor y dissout toute la saleté que vous n'avez plus qu'à enlever par un copieux rinçage.

VIGOR

Pour le linge de famille. — Nettoie par simple trempage.

- Scories Thomas -

au plus bas prix. TOURTEAUX. Lin, sésame, arachides en pains et moulus. FARINES et GRAINS. SON, RECOUPE. Association Agricole, SION. Téléphone 140.

À vendre

un bon porc mâle de 8 tours. S'adresser à COQUOZ Siméon, Evionnaz.

Viande de cheval bon marché

Bouilli avec os. le kg fr. 1.—
 Bouilli sans os, 1.40
 Rôti sans os ni charge 1.80
 Saucisses foie et choux 1.90
 Salami le kg. fr. 3.—
 Viande fumée séchée kg. 1.90
 Expédie depuis 2 kg. la Boucherie Chevaline Lausannoise Ruelle du Grand-Pont 18, LAUSANNE Demi-port payé. Tél. 35.05

Chien d'arrêt

Setter anglais, demi-sang, 4 1/2 ans, à vendre à bas prix. Adresser demandes sous M 10388 L Publicitas, Lausanne. 286

On demande

à acheter un Bureau Américain ou bureau Ministre avec tiroirs. Faires offres: Bureau du Journal sous M. A. Le Nouvelliste Valaisan 10 ct. le No

Le samedi 3 février 1923, à 14 heures, au Café DESLEX, la

Municipalité de Lavey-Morcles

exposera en mise publique les bois ci-après : **A la Joux à la Cornaz**, route de Morcles 32 mélézes sur pied cubant 31.75 m3
A Thoveyre, 106 stères hêtre — **Aux Praz** 48 billies fayard cubant 13 14 m3
Route de Morcles 58 billies sapia cubant 18 88 m3, 94 stères rondius (bois de râperie).
Neyrevaux 77 mélézes sur pied cubant 66,45 m3



Café I Café I

J'offre directement aux consommateurs Café vert, garanti de qualité supérieure, à fr. 2.10 le kg.; grillé à fr. 2.80 le kg., en sac de 2 1/2, 5 et 10 kilos, contre remboursement. Jean LEPORI, Import. Café, Massagno pr. Lugano (Tessin)

À VENDRE

pour cause de départ, au Bois-Noir, Epinassey, une Propriété avec maison et terrain. S'adr. à M. Guérin Théophile, Epinassey, St-Maurice.

ON DEMANDE dans Villa à la montagne 314

Femme de chambre

sérieuse, au courant d'un service soigné. Références exigées. Offres écrites sous R 20578 Publicitas, Lausanne

Jos. Girod - Monthey -

Vient de recevoir un bel assortiment de complets pour hommes et jeunes gens. Chapeaux de feutre fins et ordinaires. Casquettes dernière nouveauté. — Chemises, cols et cravates. — Beau choix de gants coton, laine, soie et peau, pour Messieurs et pour Dames — Casaquins et jaquettes tricotées pour dames. Draps extra-forts pour vêtements d'hommes. Articles pour nouveau-nés, pour mariages et pour ensevelissements. **Toujours clerges et couronnes mortuaires.**

Graines potagères, fourragères et de fleurs
Engrais, insecticides
 Outils et MATERIEL horticoles
 Prix courant, franco sur demande
MARET BOLLIN & CIE SAXON

On cherche de suite une **bonne**

à tout faire connaissant les travaux d'un ménage soigné. Dr. B. Zarbrigen Chimiste cantonal, SION.

ON DEMANDE

une fille

honnête et de confiance pour aider au ménage. Entrée de suite. S'adresser au Nouvelliste sous N. V.

Modes

Jeune ouvrière, sachant travailler seule cherche place si possible nourrie et logée. Adr. offres à Mme Vuillemin, Collonge, Lausanne.

ON DEMANDE

une domestique

sachant très bien faire la cuisine et aimant les enfants. Bon gage. Références exigées. Faire offre sous chiffre A. R. M. au Bureau du Nouvelliste.

Dans ménage ouvrier à St-Maurice on prendrait 3 ou 4 **pensionnaires** prix 3.50 par jour. S'adr au Nouvelliste sous 37.

La fortune sourit aux acheteurs des

LOTS

à fr. 1.— de la loterie en faveur de l'hôpital d'Aarberg. Sur chaque série à fr. 10.— de suite 1 à 2 gagnants et billet privilégié avec lequel on peut gagner fr.

50000.—, 20000.— etc. Envoi contre remboursement avant le **2e tirage : 28 février** Compte de chèque postal No III / 847 Agence centr. à Berne Passage de Werdt No 160

Emigration

pour l'Amérique par la Cunard Line Renseignements sans frais par M. René ROULET, à Sion sous-agent de M. C. M. DET-LEYN, à Lucerne.

On demande à emprunter **3 ou 4000 fr.**

En garantie hypothèque et éventuellement caution. S'adr. au Journal sous A.S.

À VENDRE

pour la reproduction beau **jeune coq** Rhode Island, prix 9 fr. S'adresser au Nouvelliste, s. 39

Occasion

À vendre un **dressoir, six chaises, une grande table** en bois dur et une chaise pour enfant. S'adresser à R. WIDMER, Hôtel de l'Union BEX.

Foin

Suis acheteur de foin et regain du pays par n'importe quelle quantité. Faire offres avec prix à Louis ZEN KLUSEN, Sion

Vignes américaines greffées

F. Chavan LUTRY (VAUD) Beau choix de plants greffés, en fendant vert et roux, sélectionnés à Lavaux. Expéditions. — Prix très modérés.

Surtout, ne vous pressez pas !...
 La **Grande Vente de BLANC „WALTHER“**

commence samedi. Elle vous apportera un choix merveilleux de tout ce qui concerne le blanc !

Lingerie, Sous-Vêtements, Layettes, articles de bébés, Chemiserie pour Messieurs, Corsets, tout pour trousseaux, literie, toilerie, nappages, rideaux, mouchoirs, tabliers, tissus, articles de ménage, papeterie, etc., etc.

et ce, à des prix qui seront une vraie révélation lorsque vous les comparerez à ceux prétendus les plus avantageux, les meilleurs marché. Nous avons voulu être :

Les derniers par la date !... mais... Les premiers par les avantages !

Grands Magasins H.-S. WALTHER & Cie S. A. VEVEY

Demandez notre grand catalogue spécial de blanc. Voir dès vendredi nos vitrines et nos superbes expositions intérieures.